

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,  
à Christie Morreale, Vice-Présidente et Ministre de l'Emploi,  
de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale,  
de l'Égalité des chances et des Droits des femmes,  
concernant  
**La formation en alternance et l'impact sur l'emploi**

Le défi du moment pour les entreprises est de dénicher et de fidéliser les talents nécessaires au déploiement des PME et TPE. A cet égard, la formation en alternance constitue une solution mais, malheureusement, elle est parfois méconnue et souvent sous-exploitée.

Pourtant, en s'engageant dans la dynamique de l'alternance, les entreprises offrent aux jeunes et aux moins jeunes une opportunité remarquable d'épanouissement personnel et professionnel. Elles saisissent également une chance pour former, recruter et fidéliser leurs collaborateurs. Pour les apprenants, c'est une filière porteuse d'emploi puisqu'il semblerait que 90 % trouvent un emploi dans les 6 mois.

Le Gouvernement wallon, via le plan de relance, entend valoriser davantage la formation en alternance en levant d'une part les pièges à la formation et à l'emploi et, d'autre part, en encourageant plus d'entreprises à former des apprenants.

Madame la Ministre pourrait-elle m'indiquer, concrètement, quelles mesures sont déjà et seront mises en œuvre? Quel est le résultat à l'heure actuelle? Madame la Ministre dispose-t-elle de chiffres concernant la formation en alternance et l'impact sur l'emploi? Constate-t-elle des disparités entre les Provinces et dans les formations proposées? Quelles sont les pistes de solution?

## **Réponse de la Ministre Morreale:**

**[Janvier 2024]**

Le Plan de relance pour la Wallonie œuvre pour valoriser davantage la formation en alternance en Wallonie. L'an dernier nous avons adopté avec le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Gouvernement bruxellois et le Collège de la Commission communautaire française (Cocof) une note d'orientation quadripartite relative à la méthodologie à mettre en œuvre en vue d'un renforcement transversal de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle.

Les Gouvernements ont été chargés d'établir des scénarios permettant d'aboutir à une ou plusieurs visions de réformes à mener s'agissant de l'alternance, de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle dans l'espace francophone. Une nouvelle convention-cadre de partenariat a été signée avec l'ASBL « Agir Pour l'Enseignement » (APE) jusqu'au 31 décembre 2024. L'ASBL sera chargée de concerter les opérateurs de formation et de l'enseignement, les partenaires sociaux et environnementaux et d'identifier, sur la base des conclusions de l'état des lieux, des grands scénarios de réforme, avec pour objectif de renforcer l'efficacité de nos politiques publiques en matière de formation, d'alternance et d'enseignement qualifiant.

En ce qui concerne les mesures plus opérationnelles qui ont été adoptées en ce qui concerne l'alternance, le FOREm continue à promouvoir et déployer son outil FALT (Formation alternée); à ce jour plus de 300 demandeurs d'emploi ont eu recours à cet outil d'insertion efficace.

Pour la formation en alternance, je renvoie l'honorable membre vers mon Collègue, Monsieur le Ministre Willy Borsus, qui a la tutelle sur l'IFAPME, qui est l'opérateur wallon qui propose des formations en alternance.

Le détail de ces formations sont les suivantes: voir annexe.

Enfin, pour ce qui concerne plus précisément la formation en alternance chez les jeunes, l'Office francophone de formation en alternance a lancé en juin dernier son application Stage+. Cette plateforme veut favoriser la rencontre entre les employeurs en demande de main-d'œuvre et soucieux d'investir dans la formation et les jeunes en contrat de stage au sein des CEFA en demandant d'offrir leur talent et de développer ceux-ci.

**ANNEXE : 1**